

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 794 31 octobre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 15 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

794

Miroirs sans tain

Depuis l'époque où Georges Gallup faisait du porte-à-porte pour interroger les gens de son quartier, le sondage d'opinion s'est imposé dans tous les domaines. Les entreprises y recourent pour peaufiner leurs campagnes publicitaires, tout comme les gouvernements soucieux de connaître leur popularité; les partis, les syndicats et les organisations professionnelles s'y réfèrent pour tester leur image de marque et élaborer leur stratégie.

Goûts, habitudes, attitudes électorales, espoirs et craintes, les enquêtes d'opinion sont le grand révélateur des sociétés modernes, le substitut obligé d'une communication qui passe de plus en plus mal entre les individus et les groupes intermédiaires.

Certes il arrive que le miroir donne une image trompeuse de la réalité qu'il est censé refléter. On se souvient encore du fameux faux pas des instituts anglais qui, tous, donnaient les travaillistes gagnants alors que les conservateurs triomphèrent. Et les sondages d'avant mai 1968 révélaient une jeunesse calme et studieuse. Mais en général les enquêtes d'opinion sont considérées comme fiables et auréolées du prestige de la méthode scientifique. Grâce à l'alchimie de la statistique, la partie parle pour le tout.

Pourtant les sondages ne tiennent pas toujours leurs promesses de transparence. Par manque de qualité d'une part, par manque de publicité d'autre part.

Par souci d'économies les sondeurs ne prennent pas toujours toutes les précautions méthodologiques indispensables et font dire à leurs résultats plus que ce qu'ils sont en mesure d'expliquer. Ainsi

d'un récent sondage commandé par l'Alliance des indépendants, administré à 140 Romands seulement sur les 525 personnes interrogées; un chiffre très insuffisant pour représenter valablement l'opinion de la Suisse romande. Ce qui n'a pas empêché l'institut Demoscope de disserter très sérieusement sur les différences observées entre Alémaniques et Romands. Image déformée de la réalité, reprise et amplifiée par la presse (cf. aussi annexe).

Il existe aussi des sondages dont les résultats ne sont jamais ou seulement partiellement publiés, alors même que les sujets abordés sont d'intérêt public. Hormis l'administration (études réalisées pour le compte du DMF, par exemple), il est fort possible que les grandes organisations économiques usent des sondages avec la même discrétion quand il s'agit par exemple de préparer une campagne de votation. Les citoyens sont radiographiés mais tenus dans l'ignorance du diagnostic. Procédé inadmissible qui équivaut à confisquer le savoir, à en faire un instrument de pouvoir aux mains de ceux qui peuvent s'offrir un sondage. Où la foule prête la main à sa propre manipulation...

L'importance prise par les sondages dans la vie politique et sociale, le rôle qu'ils jouent dans l'image que l'opinion publique reçoit d'elle-même exigent d'urgence un code de conduite minimum.

Et d'abord le respect des règles techniques élémentaires qui permettent d'assurer la représentativité d'une enquête. Les instituts, s'ils veulent garder quelque crédibilité, feraient bien de faire le ménage dans leur maison. Ensuite l'obligation de rendre publics les résultats des sondages sur des thèmes d'intérêt général. En définitive, quoi de plus normal que de renvoyer l'image là d'où elle vient.

J. D.

Intervalle de confiance

Le journal *Blick*, dont on sait qu'il ne fait pas dans la dentelle lorsqu'il s'agit de créer le sensationnel, s'est illustré au cours de la campagne électorale de 1983 pour le Conseil national.

A six reprises il a fait effectuer un sondage sur les intentions de vote des citoyens. Les résultats, publiés chaque semaine, ont donné lieu à un feuilleton grand-guignolesque à coup de gros titres à la une. Où l'on a vu les radicaux grimper soudain à 30% des intentions de vote, les Verts passer la barre des 10% et les Poch tomber de 6 à 2% après l'attaque du Jumbo coréen par la chasse soviétique! Bref un baromètre pré-électoral secoué par des perturbations totalement fantaisistes mais propres à faire passer le frisson dans les états-majors politiques et à faire saliver le lecteur avide de suspense.

A l'analyse — mais celle-là *Blick* s'est bien gardé de la présenter à ses lecteurs — on peut constater les faits suivants:

1) L'échantillon utilisé (333 personnes) et le fait que les grands partis réunissent chacun environ 20% des suffrages permettent d'affirmer statistiquement que le taux d'erreur d'un tel sondage est de plus ou moins 4,5%. Cela signifie en clair que si le sondage prévoit 20% des voix pour un parti, en réalité il ne dit rien de plus que: le parti obtient entre 15,5% et 24,5% des voix. Une fourchette de 9%. Toute modification du score d'un parti observée d'une semaine à l'autre n'a donc aucune signification si elle est inférieure à 9%.

2) Si l'on se réfère aux élections de 1979, on sait que seuls 40% des électeurs ont une préférence partisane stable; les autres se décident peu avant les élections. Quatre semaines avant les élections de 1983, *Blick* admettait que seuls 50% des interrogés avaient émis un choix. Comme la participation

électorale effective se situe aux environs de 50%, seules 80 des 333 personnes de l'échantillon sont susceptibles d'émettre une préférence partisane significative pour le résultat des élections. Mais avec 80 personnes la marge d'erreur grimpe à 10%.

Dans ces conditions un parti qui réunirait 20% des intentions de vote se situerait en fait dans un éventail variant entre 10 et 30% des suffrages. A ce compte autant se passer d'un sondage d'opinion. A noter qu'aucune des variations constatées à l'occasion des sondages successifs de *Blick* n'a atteint une telle amplitude. Statistiquement elles n'avaient donc guère de signification.

ÉLECTIONS COMMUNALES VAUDOISES

Le changement pour aller où? (suite)

Dans plus de 90% des 385 communes que compte le canton de Vaud et pour près de 72% des 7210 conseillers communaux, une analyse des résultats des votations ne peut se faire: les partis s'effacent laissant la place à des hommes disposés à consacrer de leur temps pour s'occuper de la chose publique.

Il faut bien admettre que l'«événement» des élections communales est un phénomène urbain, relativement marginal puisqu'il touche moins de 30% des sièges de l'ensemble du canton. Au total, 24 communes comptent entre 70 et 100 sièges pour leur conseil (9 seulement en comptent 100).

Pour ces 30% donc, on peut reposer la question que nous posions à propos des élections genevoises (DP 792): «Cette fois la classe politique ne peut pas ne pas voir. Comprendra-t-elle?».

Premier constat: malgré une relative stabilité, l'échec des partis traditionnels. Radicaux et libéraux n'enregistrent qu'une faible poussée sur l'ensemble du canton, ils stagnent à Rolle et régres-

GRAND CONSEIL GENEVOIS

Sept partis, cinq majorités

Le Grand Conseil genevois sortant se caractérisait par son côté statique: les trois partis bourgeois (libéral, radical, démo-chrétien) y occupaient 57 sièges sur 100; contrairement à la législature précédente (où de telles combinaisons n'étaient pas rares), le soutien de Vigilance à la gauche ou un affrontement entre la droite (libéraux, radicaux, vigilants) et la gauche (socialistes, parti du travail et au moins une partie du PDC) ne permettait plus

sent à Lausanne. La gauche est la plus touchée: net recul du PS et disparition du POP à Lausanne qui, n'atteignant plus le quorum, perd ses 8 sièges. A Lausanne également, les listes sans dénomination de parti ont passé de 6000 environ en 1981 (22,9%) à près de 6800 (26,5%).

Corollaire de cette situation, la percée de nouveaux candidats. Ainsi, le GPE gagne 18 sièges dans les huit communes où il s'est présenté (mais en perd sept à Yverdon). L'Action nationale devient le troisième parti lausannois avec 16 sièges. D'autres mouvements alternatifs (Collectif feu vert à Vevey, Alternative socialiste verte à Nyon, ...) gagnent du terrain. Ces mouvements ont en commun de n'offrir souvent aucun programme politique, de ne se résumer qu'à une seule idée. Ils ont rassemblé ainsi les mécontents (l'électorat âgé dans le cas de l'Action nationale) et risquent bien ces prochains mois de connaître des appels du pied aussi bien de droite que de gauche.

On observe également un divorce entre exécutifs et législatifs qui se confirmera sans doute lors du deuxième tour; des exécutifs sans grands changements par rapport à 1981, des législatifs où la majorité sera fluctuante. Difficile dans ces conditions d'échapper à la politique du coup par coup.

à celle-ci de parfois l'emporter. De quoi décourager la gauche, qui parlait pour la galerie et voyait une droite narquoise refuser des projets sans même se donner la peine d'expliquer pourquoi.

Les élections du 13 octobre ont changé tout cela: il n'y a plus de majorité automatique, il faudra chercher à convaincre. Sauf votes de hasard ou francs-tireurs, cinq majorités sont possibles, selon les objets, dans la législature qui s'ouvre: deux de droite, une de gauche et deux centristes.

La «grande droite» (47 députés bourgeois + 19 vigilants) occupe les deux tiers du Grand Conseil (66 sièges sur 100); on la retrouvera sans doute souvent. Une petite droite «moins d'Etat», autour des libéraux et de Vigilance, est majoritaire avec l'appui des radicaux (53) ou des démocrates-chrétiens (51); on la sentira passer dans les discussions budgétaires (blocage du personnel, subventions aux organismes les moins conformistes) et plus généralement pour ce qui concerne la fonction publique. L'occasion ou jamais pour la gauche d'entreprendre une réflexion de fond sur son rapport à l'Etat: l'instinct qui la poussait à toujours «défendre les acquis de la fonction publique» ou, malgré les réticences, les solutions bureaucratiques, resterait aujourd'hui inopérant même avec l'appui radical et écologiste (qui est, pour ce dernier, douteux).

En matière d'aménagement du territoire, de protection de la nature et du paysage, voire de circulation, il est vraisemblable que la gauche prenne le dessus avec l'appui vigilant et écologiste (53 sièges). La navigation fluviale sur le Rhône, l'accroissement de la capacité de l'aéroport pourraient avoir du plomb dans l'aile. Deux réserves pourtant: dans le passé, Vigilance n'a pas toujours résisté aux sirènes des milieux économiques; cette majorité est par ailleurs essentiellement négative: les vigilants ne soutiendront pas une politique ambitieuse ou des crédits importants. Mais cette coalition aura un impact sérieux: la vente stupide

de terrains industriels pour un dépôt Honda (voir DP 781/2) ne serait plus possible aujourd'hui; et la législation d'application de la loi Friedrich (acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger) sera sans doute rigoureuse.

MAJORITÉ POSITIVE

A l'opposé de ces raisonnements sur les ailes, on peut songer tout d'abord à la coalition des «perdants»: même si les quatre partis gouvernementaux ont perdu 18 sièges, il leur en reste tout de même 66. Mais il semble que seule la défense de la démocratie puisse véritablement souder libéraux, radicaux, démo-chrétiens et socialistes; et elle n'est pas en danger, quoi qu'en pensent des esprits romantiques. Ces partis sont en revanche en désaccord complet (le désaccord passant le plus souvent à l'intérieur de chaque parti, avec des pondérations différentes) sur les problèmes réels à l'origine du séisme: surdéveloppement économique entraînant un accroissement démographique excessif, perte

du sens de la communauté. Et les jeux d'état-major («je te vote les crédits pour l'aéroport, tu me votes des mesures sociales») ne sont pas tenables quand le peuple peut les remettre en question par la voie du référendum.

Reste une majorité centriste «de raison» dont les socialistes sont le pivot, regroupant avec eux suffisamment de radicaux, démo-chrétiens, écologistes et élus du parti du travail pour l'emporter (au mieux, 62 sièges, mais socialistes, radicaux et démo-chrétiens ne suffisent pas, ni socialistes, écologistes et communistes). C'est la seule majorité *positive* susceptible d'émerger pour soutenir une politique ou voter des crédits conséquents, par exemple en matière de logement ou de transports publics. Cette perspective dépendra pour beaucoup du pragmatisme et de l'habileté des socialistes...

F. B.

Rappel des résultats des élections genevoises du 13 octobre: Vigilants 19, Libéraux 19, Socialistes 18, Radicaux 15, Démo-chrétiens 13, Ecologistes 8, Parti du travail 8.

ARGOVIE

Fusion de nouvelles communes

En juin 1983, en Argovie, une page d'histoire suisse se tourne: légalement, dès le 1^{er} juillet 1983, disparaît toute trace d'inégalité des Juifs dans la législation cantonale. A l'époque, ce fait passe presque inaperçu. Il est malgré tout intéressant d'y revenir.

Le 16 janvier 1866, le peuple suisse accepte une modification de la Constitution fédérale consacrant l'égalité entre Juifs et naturalisés et les autres citoyens suisses. Toute forme de ségrégation ne s'efface toutefois pas immédiatement. Huit ans plus tard, la Constitution fédérale de 1874 impose l'adoption d'une solution en faveur des Juifs

d'Endigen et de Lengnau, où ils s'étaient établis depuis longtemps. L'intégration aux deux communes bourgeoises est considérée comme politiquement irréalisable. Deux communes bourgeoises nouvelles sont alors créées: Neu-Endingen et Neu-Lengnau, dont le territoire se confond avec celui des communes bourgeoises «chrétiennes». Les changements de domiciles qu'elles ont connus en plus d'un siècle ont réduit fortement leur population, les conditions qui avaient présidé à leur création se sont modifiées profondément: la fusion était indiquée. Elle a été décidée en juin 1983 par un vote unanime du Grand Conseil argovien après un débat très digne.

Comment conclure en pensant à d'autres inégalités? Peut-être par le dicton populaire affirmant que «comparaison n'est pas raison».

Nouvelle répartition. Demandez le programme

Le tableau ci-contre présente un essai de récapitulation des deux trains de mesures prises l'an dernier par les Chambres fédérales pour désenchevêtrer les budgets de la Confédération et des cantons, en soulageant les finances de la première, soit:

— nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (votation finale le 5 octobre 1984);

— mesures d'économie 1984, dites aussi «programme complémentaire à la réduction linéaire des subventions (votation finale le 14 décembre 1984).

Formellement, chacun de ces deux «paquets» comprend, outre la modification d'articles constitutionnels soumise au référendum obligatoire (votations des 10 mars et 9 juin 1985), la révision ou la promulgation de plusieurs dizaines de textes législatifs.

Pratiquement, les mesures décidées par les Chambres fédérales et confirmées (ou non, voir les subsides de formation) par le peuple et les cantons prennent effet avec les budgets de 1986.

Les conséquences financières de toutes ces mesures ont été calculées au moment de la préparation des projets, soit en 1981 pour la «nouvelle répartition» et en 1984 pour le programme d'économie qui porte ce millésime. Ce sont les chiffres indiqués dans le tableau ci-contre. Il est intéressant de comparer les prévisions et les espoirs suscités par ces deux paquets à l'origine (tous sous-projets compris) et les montants finalement inscrits au plan financier pour 1987, après diverses coupures et modifications.

Cette comparaison montre bien que les économies réalisables par la Confédération sur le dos des can-

tons (qui ne manqueront pas de répercuter une partie des charges nouvelles ou définitivement assumées sur les communes) avaient été nettement sous-estimées à l'origine.

NOUVELLE RÉPARTITION, PROGRAMME D'ÉCONOMIE: PRÉVISIONS ET ESPOIRS

	Economies pour la Confédération	
	selon projet initial pour 1986/87 (en mios Fr.)	selon plan financier pour 1987 (en mios Fr.)
Répartition des tâches (1 ^{er} volet)	180	150
Suppression de la quote-part des cantons aux droits de timbre	290	310
Réduction de moitié de la «dîme de l'alcool» (désormais 1/20)		110
Mesures d'économie 1984	370	320
Total des économies	840	890

A noter que l'effet de redistribution aux dépens des cantons est adouci par le fait qu'ils renoncent en fait depuis le programme d'économies 1980 à tout ou partie de leur part au produit des droits de timbre ou de l'imposition des boissons distillées. Enfin, le plus «gros morceau» de la nouvelle répartition, à savoir l'échange AVS totalement fédéralisée contre assurance-maladie plus fortement cantonalisée, n'est toujours pas avalé; plusieurs centaines de millions sont en jeu, pour deux ou trois ans encore sans doute.

	Domaine	Base légale
NOUVELLE RÉPARTITION DES CHARGES	Exécution pénale	LF du 5.10.1984 sur les attributions de la Confédération dans le domaine de la justice et mesures
	Protection civile	LF du 23.3.1962 sur la protection civile
	Enseignement	Const. féd., art. 27 Ordonnance du 18.12.1984 sur la formation et l'enseignement familiale Const. féd., art. 28
	Gymnastique et sport	LF du 17.3.1972 sur la gymnastique et le sport
	Santé publique	Const. féd., art. 6 Diverses lois
	Sécurité sociale	LF du 20.12.1946 sur la sécurité sociale LF du 13.6.1911 sur l'assurance-maladie LF du 19.5.1965 sur les prestations complètes à l'AVS/AI
	Réfugiés	LF du 5.10.1979 sur les réfugiés
	Droit de timbre	Const. féd., art. 4 al. 1.a
	Régime de l'alcool	LF du 21.6.1932 sur le régime de l'alcool
	Régime du blé	Const. féd., art. 2 al. 2
MESURES D'ÉCONOMIE	Divers	LF du 14.12.1984 sur les mesures d'économie 1984

	Votations finale/populaire	Mesures (principales)	Economies pour la Confédération (en mios Fr.) (a)
	5.10.84/-	Suppression des subventions d'exploitation pour les établissements d'éducation	44
	5.10.84/-	Suppression des subventions fédérales pour abris dans bâtiments publics et réduction des subventions à la formation	18
	5.10.84/10.3.85	Instruction primaire entièrement à la charge des cantons (sauf GR et TI)	1
	-/- (compétence du Conseil fédéral)	Suppression des subventions fédérales à l'enseignement ménager	22
	5.10.84/10.3.85	Suppression de la part fédérale aux subsides de formation	(80) (b)
	5.10.84/-	Diverses suppressions de subventions fédérales	11
	5.10.84/10.3.85	Suppression des subventions fédérales aux laboratoires cantonaux de contrôle des denrées alimentaires	2
	5.10.84/-	Suppression de diverses subventions mineures	15
	5.10.84/-	Suppression des contributions cantonales à l'AVS	- 790 (c)
	-/- (d)	Participation des cantons au financement des caisses-maladie	490
	5.10.84/-	Réduction des subventions fédérales au versement des prestations complémentaires AVS/AI	190
	5.10.84/-	Limitation de l'aide fédérale aux cinq premières années après l'octroi de l'asile	10
	5.10.84/9.6.85	Suppression de la part cantonale (1/5) au produit net du droit de timbre	290
	15.10.84/9.6.85	Réduction de la part des cantons aux recettes nettes de la Régie fédérale des alcool (de 10 à 5%)	
	14.12.84/9.6.85	Suppression de l'aide aux producteurs cultivant le blé pour leurs propres besoins	2,4
	14.12.84/-	Diverses réductions de subventions et autres économies, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la recherche, des transports ainsi que des produits agricoles (tabac, sucreries)	320

EN BREF

A la fin du 24^e cahier de la revue «Ecriture», une liste de neuf institutions qui ont appuyé sa parution: quatre fondations, trois banques, une fédération de coopératives et un canton. Du temps des «Cahiers vaudois» le mécénat était plus discret. Ce n'est pas nécessairement dans ce domaine qu'un peu plus de transparence est désirée.

* * *

La saison 85/86 de hockey sur glace a débuté. Du même coup, on commence à connaître les résultats financiers des clubs. Retenons, d'après *Der Bund* (7.10) de Berne, quelques chiffres concernant deux clubs romands pour la dernière saison. Gottéron (Fribourg, LNA): perte 165 000 francs, dette totale 173 000 francs. Servette HC (Genève, LNB): perte 440 000 francs, dette totale 780 000 francs.

(a) Chiffres pour 1986/87 selon les messages du 28 septembre 1981 (nouvelle répartition, premier volet) et du 12 mars 1984 (mesures d'économie 1984). Les montants cités ne comprennent pas les effets financiers des mesures rejetées par les Chambres (par ex. les 20 millions de subventions fédérales pour l'encouragement au logement). Ne figurent pas non plus les 200 millions que la Confédération voulait demander aux cantons au titre de participation à la couverture du déficit des CFF, dans le cadre de la discussion sur le partage du produit des droits d'entrée sur les carburants.

(b) Ce montant est porté pour mémoire, le peuple et les cantons ayant rejeté la cantonalisation intégrale du financement des bourses d'études et autres subsides de formation.

(c) Cette suppression des contributions cantonales a été retardée, par décision du 4 octobre 1985, dans l'attente de l'issue du débat à propos de la révision de la loi sur l'assurance-maladie.

(d) La révision de la LAMA, destinée à devenir la LAMM (Loi sur l'assurance-maladie et maternité), n'a toujours pas — de loin — terminé son parcours parlementaire.

Etude sur le fascisme

A propos d'une nouvelle brève parue dans DP 791 portant sur le Centre international d'étude sur le fascisme (Cinef), Claude Cantini, lecteur de DP, précise:

Le Cinef «a fonctionné à Lausanne de 1927 à 1932 (dès 1930 au chemin de la Joliette 2). Il a publié entre 1928 et 1930 trois annuaires, dont deux (1928 et 1930) se trouvent à la Bibliothèque française, place Saint-François à Lausanne. La secrétaire du Cinef a été Berthe Vuillemin (la future femme de lettres), secondée pendant une année environ par

sa sœur Marguerite pour le tri de fiches bibliographiques. La bibliothécaire du Centre, Violette Fayod, a passé ensuite à l'Institut des Hautes études internationales de Genève. Ces deux dames étant décédées, il n'est plus possible de savoir où ont passé les centaines de livres de la bibliothèque du Centre».

A titre anecdotique, notre lecteur signale encore que le président du Cinef «Hermann de Vries de Heekelingen, ancien professeur de paléographie à l'Université de Nimègue, réapparaît en 1940 (il habite alors Yverne) comme expert lors d'un procès intenté (tribunal d'Oron qui siège à Lausanne) à l'ancien pasteur Philippe Lugin, auteur d'un tract antisémite basé sur le Talmud (il sera du reste acquitté)».

PRESSE

«Blick» lémanique et «Matin» alémanique

Les deux quotidiens Le Matin (48 000 ex. en semaine) et Blick (380 000 ex.) rivalisent sans complexe dans la chasse aux «scoops» et autres nouvelles de signifiante cosmique. Vendredi dernier, Le Matin faisait manchette et page trois avec l'affaire des spaghettis militaires aussi salés que la punition infligée au fourrier responsable. Le même jour,

Blick publiait en première page, photos à l'appui, un émouvant article sur l'accident survenu au nez-symbole du grand Ferdi Kubler.

Et le samedi, qu'arriva-t-il? Rien, sinon l'intervention des deux sujets fascinants précités: les lecteurs du Blick dégustaient à leur tour les spaghettis trop épicés, tandis que ceux du Matin avalaient, en même temps que la «pilule orange», un récit circonstancié de la cassure-suture de l'appendice nasal à Ferdi.

On n'est jamais trop informé.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Il y a quelques années, la *Neue Zürcher Zeitung* cherchait à mettre en évidence son caractère zurichois. Aujourd'hui elle se veut journal national de format international. Par affiches et prospectus distribués en Suisse alémanique, elle s'efforce de consolider son rôle de moniteur helvétique en recrutant partout des abonnés.

Les abonnés du *Schweizerische Beobachter* ont reçu, en couverture du numéro 20, une liste afin de récolter sept signatures pour la nouvelle initiative du périodique.

La Femme d'Aujourd'hui, seul hebdomadaire féminin romand, gérera lui-même, par l'intermédiaire des Editions Meyer & Cie, son portefeuille publicitaire. Jusqu'ici l'affermage des annonces était assuré par Annonces Suisses S.A. (ASSA).

PUBLICITÉ: LE COÛT DES INTERMÉDIAIRES (suite)

La Direction générale de Publicitas a réagi à notre article paru sous ce même titre dans DP 788. Elle nous a transmis une copie de sa lettre du 30 septembre à la revue alémanique *Klartext* de laquelle nous tirons les chiffres qui servaient de base à notre analyse. Cette lettre conteste la méthode adoptée par *Klartext* pour le calcul des produits de vente de l'espace publicitaire dans les principaux quotidiens et périodiques (nous n'avions retenu que les quotidiens). Le numéro 5 de *Klartext* vient de paraître et ne fait pas allusion à la réponse de Publicitas. Nous attendons donc pour mesurer si nos commentaires et conclusions sont réellement remis en cause. Le sujet traité est important. Publicitas convient que cette documentation pourrait offrir un certain intérêt général.

VU

Profession: reporter

Vu récemment à la cinémathèque Reporters de Raymond Depardon, cinéaste et photographe, cofondateur de l'agence Gamma. Depardon a fait le pari de montrer l'activité de ses journalistes pendant un mois (octobre 1980), en filmant tout ce qui se présente, tout ce qui se passe... ou ne se passe pas, honnêtement, sans trier. Cela donne un remarquable document sur la vie politique parisienne, sur la profession de photographe d'agence, et cela fournit l'occasion de réflexions sur l'information et le journalisme, ou du moins un certain journalisme.

Les temps forts du film sont constitués par la prestation, bien involontaire, de quelques personnalités politiques. On déguste avec gourmandise (ou désespoir, ça dépend des natures) le cabotinage de

Problème métaphysique

Vivisection — Progrès de la médecine.

Vers 1915 — je n'étais pas encore de ce monde — j'ai perdu une tante, qui mourut à trente-cinq ans, de la tuberculose. Elle s'appelait Jeanne et semble avoir eu un goût marqué pour Samain, Heredia, Sully Prudhomme et autres Moréas, si j'en juge d'après un album de poésies que j'ai hérité d'elle. Vingt et quelques années plus tard, 1939, j'ai perdu ma tante Berthe, emportée par un cancer à l'âge de soixante-cinq ans. Toute sa vie, elle avait espéré assister au retour de Jésus-Christ. Et pourquoi pas? Née le jour de Noël, elle mourut le Vendredi-Saint.

Rocard, Mitterrand suçant ses mots (dans une déclaration incompréhensible, et farcie de clins d'œil complices... irrésistible), le départ de Giscard pour la Chine: c'est Tintin et le tapis rouge! Le pompon, c'est Chirac qui l'obtient; Chirac se composant un visage pour l'hommage funèbre à San-guinetti, puis, à l'issue du «truc», le regard satisfait, quémandant les bravos; Chirac visitant un quartier parisien, entrant dans les boutiques, si pressé d'en sortir d'ailleurs qu'il est déjà dehors alors qu'il serre encore des mains. Il m'a fait penser à un chat qu'on projette dans une mare: toutes griffes écartées, dans sa chute, il ne pense qu'à en sortir aussi vite qu'il y est entré. A la réflexion, je préfère le chat.

Le photographe d'agence, lui, passe beaucoup de temps en «planques», en interviews ratés ou remis, en instants morts. A l'entrée de Matignon, la question d'un reporter à son copain est à mes yeux emblématique; on mitraille, on mitraille, et puis:

Plus tard encore, j'ai vu s'en aller ma tante Blanche — à plus de nonante ans. Elle avait passé les deux dernières années de sa vie à marmonner inlassablement: «Laisse-moi mourir, mon Dieu. Laisse-moi mourir...»

Je suis donc bien loin de nier les progrès de la médecine: une génération plus tard, ma tante Jeanne aurait sans doute été guérie. Par ailleurs, j'ai le plus grand respect pour les médecins, ne serait-ce qu'en mémoire de mon vieil oncle, le pédiatre qui veilla sur mon enfance.

D'un autre côté, il me paraît qu'on nous mystifie un peu — parce que le problème qui se pose à nous n'est pas tant médical que métaphysique ou si l'on préfère religieux. Bien sûr, je suis content d'avoir survécu jusqu'à aujourd'hui... Mais de deux choses l'une: ou bien la vie a un sens, ou bien elle n'en

«Qui c'est, çui-là?» Moue d'ignorance: «Ça doit être le nouveau¹...». On nage en pleine «information». Ceux qui, comme on dit, «font l'événement» ou le filment ne savent souvent pas ce qu'ils font, et nous ne le leur pardonnons pas toujours.

Quant aux dimanches passés à guetter la famille de Gaulle, aux heures perdues à piétiner devant l'hôtel de Christina (Onassis) ou Caroline (de Monaco), ils peuvent déboucher sur «la» photo que l'on vendra très cher dans le monde entier. Mais au profit de quel journalisme? de quelle information? Aucun des jeunes reporters que nous voyons dans le film ne se pose la question. Ils me font penser à des pêcheurs aveugles qui lancent au hasard leurs filets et rapportent pêle-mêle perles et détritrus. A nous de choisir, eux sont les pourvoyeurs.

Catherine Dubuis

¹ Ministre?

a pas. Et si elle n'en a pas, à la limite peu importe de vivre 35, 65 ou 95 ans. Car enfin il faut mourir, et Masaccio, mort à vingt-huit ans, eut-il une vie moins riche que Picasso, qui vécut plus de trois fois plus longtemps? Ce qu'il faudrait, c'est savoir ce que signifie cette existence; quelle est notre place dans l'univers et notamment dans l'économie des autres espèces — c'est-à-dire quels sont nos droits sur ces espèces et si telle ou telle conduite n'est pas à rejeter, parce qu'en dernière analyse, elle rend insensée toute l'aventure de la vie.

A ce sujet, j'ai été frappé par un passage du Mahâbhârata, qui relate l'arrivée au paradis du héros, Yudhishtira le Juste:

«Seigneur du passé et du présent, dit-il à Indra, tu vois ce chien qui m'a fidèlement suivi. Je me suis pris à l'aimer. Laisse-le venir avec moi.»

Indra dit: «Aujourd'hui, c'est l'immortalité, une prospérité infinie, la réussite absolue et la joie divine que tu as gagnées. Oublie le chien. Il n'y aura aucun mal si tu le fais.»

(...)

«Abandonner quiconque vous est dévoué est immoral. (...) Grand Indra, je n'abandonnerai pas ce chien, même si cela signifie pour moi la perte du paradis.»

(...)

«Qu'est-ce qu'un chien? dit Indra. La présence d'un chien souille les dons et les libations offerts dans le feu sacré. Oublie ce chien. Oublie-le, et obtiens l'état qui est celui des dieux.»

(...)

«Abandonner une créature fidèle revient à blesser la personne qui cherchait protection, ou à tuer une femme, ou à voler un Brahmane, ou à souhaiter le mal à un ami.»

«A peine Yudhishtira avait-il fini de parler que le chien se transforma en le dieu Dharma...»

J. C.

Permis d'études à Ollon

Après tous les épais rapports de la Cedra, quel plaisir de lire les 35 pages de «considérants» du Conseil fédéral qui accompagnent l'autorisation accordée de procéder à des forages à Ollon et ailleurs.

Rappelons que la Cedra (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) avait déposé une requête pour demander l'autorisation d'entreprendre des travaux d'envergure (creusement de galeries et de cavernes) à Ollon, à Oberbuenstock et à Mesocco. Le Conseil fédéral a enregistré les oppositions, puis les critiques formulées par différents offices fédéraux et, finalement, les réponses de la Cedra. Les considérations du Conseil fédéral résument critiques et justifications. Parmi les offices consultés signalons:

- la Commission fédérale pour la sécurité des installations atomiques (CSA) qui n'a pas dit grand-chose,
- la Division pour la sécurité des installations nucléaires (DSN) qui, elle, semble s'être penchée sur le problème avec attention et manifeste la plus grande réserve quant aux travaux de la Cedra,
- le sous-groupe des géologues de la Commission d'experts consultés (AGNEB) qui a repris des opinions émises depuis fort longtemps, mais - hélas! - peu écoutées.

Donc, le Conseil fédéral a décidé. On peut se poser la question: conseillé par qui? Nos sept sages ont décidé, par exemple, que les sondages devaient descendre jusqu'au-dessous de l'anhydrite? Bien! Sagesse des laïcs.

Dès le début des considérants, les problèmes de fond sont abordés. Et là, pour ne pas trahir la pensée des auteurs, il faut citer le passage qui porte sur le thème: faut-il exiger la recherche du «meilleur projet possible» ou se contenter d'une «solution

répondant aux objectifs de protection fixés par les autorités»? «Le Conseil fédéral estime qu'une analyse, si approfondie soit-elle, des conditions géologiques dans toute la Suisse ne permettrait guère d'affirmer qu'un projet est le meilleur possible. Il convient par ailleurs de souligner que l'on n'est jamais certain d'atteindre les objectifs visés. Même si le site d'un dépôt final est considéré comme satisfaisant, il subsiste un risque imputable à l'imperfection des connaissances humaines. La raison commande de réduire ce facteur dans toute la mesure du possible. On exigera donc le projet le meilleur en fonction des données disponibles. (...)»

Curieux raisonnement. Si une marge d'incertitude demeure liée à tout projet, on peut réduire néanmoins les risques du choix par une étude comparative du maximum de données collectées dans toute la Suisse. Mais le Conseil fédéral conclut au contraire que, puisque l'incertitude peut subsister, il suffit de se contenter des données actuellement disponibles.

En fait, ce qui se cache derrière cette dérobade est très grave. Parce que c'est bien cela que réclament les opposants depuis fort longtemps: qu'un travail sérieux soit entrepris en de nombreux endroits et pas seulement dans trois communes choisies presque par hasard, ou en fonction de leur isolement, ou du voisinage des moyens de transport ou de Dieu sait quoi! Cette demande avait été formulée très tôt par les géologues de l'AGNEB. Elle est reprise par la DSN qui estime que «la démarche ayant permis de passer des 100 emplacements initiaux aux trois sites finalement sélectionnés n'est pas entièrement claire pour le profane». Tiens donc!

Autre point de contestation: le percement de longues galeries prévues, planifiées, dessinées, dans la requête de la Cedra. Tous les offices consultés formulent les plus sérieuses réserves à ce sujet. De simples petits forages pourraient déjà compromettre la sécurité d'un site initialement imperméable.

La position de ces galeries ne pourra être déterminée que lorsque la géométrie du site sera bien connue, et non par un simple jeu sur planche à dessin comme la Cedra l'a fait. D'où la proposition de procéder par étapes, mais visiblement les gens de la DSN ne font pas confiance à la Cedra: «Toutefois, pour les opérations essentielles, en particulier lorsqu'il y a de la sécurité d'un dépôt ultérieur, la Cedra devrait être tenue de soumettre un programme détaillé à l'approbation des autorités avant le début de chaque sondage. Une procédure spéciale réglerait l'octroi du permis pour ces opérations.» Quand on se méfie de son cheval, on ne lui laisse pas la bride sur le cou!

On pourrait continuer les citations qui dénotent la méfiance, voire la condamnation des méthodes utilisées par la Cedra. Et reprendre les réponses de cette dernière qui restent sur le plan juridique ou tombent à côté.

Après 30 pages de critiques, l'autorité se contente de limiter les risques en accordant une autorisation partielle. Mais qui surveillera ce travail? Une autorité de surveillance qui heureusement comprendra des gens de la DSN, mais à laquelle ne participeront pas les représentants du canton ou de la commune, qui se voient relégués dans une Commission de surveillance dépourvue de droits, du droit, entre autre, d'aller voir n'importe quand ce qui sort des trous de forage.

Cet accord arrange aussi les affaires des électriciens qui financent la Cedra. Celle-ci avait promis d'exécuter en parallèle les travaux dans les trois sites retenus. Coût des opérations: plusieurs dizaines de millions. On procédera donc par étapes et la première, celle des forages, reviendra à quelques centaines de milliers de francs. Elle permettra de dire que deux sites ne conviennent pas et, par conséquent, que de coûteuses galeries ne doivent pas s'y construire. Même si le Conseil fédéral impose l'étude d'un quatrième site, l'affaire est bonne. Reste le cas de Lucens: et si Vaud se voyait gratifié des deux installations...